

Ces médicaments sont indiqués sur le site web par le symbole ○.

## 2. Médicaments avec un supplément au ticket modérateur

Il s'agit des médicaments originaux pour lesquels il existe une alternative «bon marché» à base du même principe actif, et dont le prix n'a pas ou pas suffisamment été diminué.

Ces médicaments sont indiqués sur le site web par le symbole ○.

[Voir aussi le communiqué du 5 octobre 2005 dans la rubrique «Bon à savoir» sur notre site web].

---

## AUGMENTATION DES PLAFONDS DU TICKET MODERATEUR POUR CERTAINS MEDICAMENTS AU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2005

Le plafond du ticket modérateur est le montant maximal payé par le patient comme ticket modérateur pour un médicament remboursé en catégorie b ou c; ce plafond dépend du type d'assuré (préférentiel ou non) et de la taille du conditionnement. Un exemple: pour des médicaments remboursés en catégorie b (le ticket modérateur pour un assuré ordinaire est en principe 25% du prix public), le montant maximal que payait le patient comme ticket modérateur avant le 1<sup>er</sup> novembre pour un grand conditionnement était de € 15,30, même si le ticket modérateur calculé dépassait ce plafond.

### Quels sont les changements depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2005 ?

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2005, les plafonds du ticket modérateur ont été augmentés pour des médicaments remboursés en catégorie b ou c, lorsque le «groupe thérapeutique» auquel appartient ce médicament comporte au moins un générique ou une copie.

Par «groupe thérapeutique», on entend dans ce contexte une «classe ATC de niveau 4». La classification «ATC» (*Anatomical Therapeutic Chemical*) est un système de classification de médicaments, sous les auspices de l'Organisation Mondiale de la Santé (plus d'information via <http://www.whooc.no/atcddd/>).

Un exemple dans le système gastro-intestinal.

Classe ATC niveau 1: «Système digestif et métabolisme»

niveau 2: «Médicaments dans des affections liées à l'acidité gastrique»

niveau 3: «Médicaments dans l'ulcère gastro-duodéal et l'œsophagite de reflux»

niveau 4: «Inhibiteurs de la pompe à protons»

niveau 5: «Oméprazole»

Les inhibiteurs de la pompe à protons appartiennent donc à une classe ATC de niveau 4. D'autres exemples de classes ATC de niveau 4 sont les antihistaminiques H<sub>2</sub>, les dihydropyridines, les inhibiteurs de l'enzyme de conversion de l'angiotensine, les statines.

L'augmentation des plafonds du ticket modérateur au 1<sup>er</sup> novembre 2005 entraîne donc une augmentation du ticket modérateur pour un certain nombre

de médicaments appartenant à une classe ATC de niveau 4 avec au moins un générique ou une copie. Cette augmentation du ticket modérateur peut s'appliquer aussi bien à des spécialités originales qu'à des génériques ou des copies.

Dans le Répertoire Commenté des Médicaments sur notre site web, les prix des spécialités (y compris des tableaux comparatifs de prix dans lesquels sont repris entre autres les tickets modérateurs), tiennent compte bien entendu de l'augmentation des plafonds.

Vous pouvez trouver de plus amples informations sur l'augmentation des plafonds du ticket modérateur sur le site web de l'INAMI: <http://inami.fgov.be/drug/fr/news/news06/index.asp>

## Plafonds des tickets modérateurs au 1<sup>er</sup> novembre 2005

	Assurés ordinaires	Assurés préférentiels
<b>Catégorie de remboursement b</b>		
Classe ATC de niveau 4		
<b>sans</b> générique ou copie		
Les «grands conditionnements»*	€ 15,30	€ 10,20
Les autres conditionnements	€ 10,20	€ 6,80
Classe ATC de niveau 4		
<b>avec</b> générique ou copie		
Les «grands conditionnements»*	€ 22,90	€ 15,30
Les autres conditionnements	€ 15,30	€ 10,20
<b>Catégorie de remboursement c</b>		
Classe ATC de niveau 4		
<b>sans</b> générique ou copie (tous les conditionnements)		
	€ 17,00	€ 10,20
Classe ATC de niveau 4		
<b>avec</b> générique ou copie (tous les conditionnements)		
	€ 25,50	€ 15,30

\* Par « grand conditionnement », il faut entendre tout conditionnement public qui contient plus de 60 unités d'utilisation (à l'exception des liquides et des solutions de perfusion, des produits d'inhalation pour utilisation nasale et pulmonaire et des pommades). Par unité d'utilisation, on entend l'unidose, ou en cas de multidose, l'unité standard à savoir 1 g, 1 ml ou 1 dose.

Des formulaires de pharmacovigilance de couleur jaune sont insérés dans le Répertoire Commenté des Médicaments, et tous les 4 mois dans les Folia; ils sont aussi disponibles via l'internet à l'adresse suivante: <http://www.afigp.fgov.be/FR%20home/formulaires/fiche%20jaune.htm>. Nous vous encourageons à rapporter, à l'aide de ces formulaires, toutes les réactions que vous suspectez, sans oublier de mentionner vos nom, adresse et numéro de téléphone afin que le Centre de Pharmacovigilance puisse vous recontacter. Pour tout renseignement, vous pouvez joindre le CENTRE NATIONAL DE PHARMACOVIGILANCE (Direction générale: Médicaments, SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement), Bâtiment Amazone, Blvd Bischoffsheim, 33, 1000 Bruxelles; téléphone n° 02/227.55.33 ou 02/227.55.09; fax n° 02/227.55.28).